



# Immigration et réfugiés : quelles réponses de l'Union européenne

Actes du forum  
vendredi 19 octobre 2001  
Lyon

proposé par  
Martine Roure  
et la Délégation  
socialiste française.

Délégation  
socialiste française  
au Parlement européen

# Sommaire

---

## 3 Accueil

3 **Martine Roure**, députée européenne, adjointe à l'action sociale et à la solidarité à la mairie de Lyon.

---

## 4 Introduction

4 **Pervenche Berès**, députée européenne, présidente de la Délégation socialiste française au Parlement européen.

---

## 7 Immigration et réfugiés : quelles réponses de l'Union européenne

7 **Hicham Affan**, délégué national du Parti socialiste à l'immigration et à l'intégration.

11 **France Mochel**, fonctionnaire de la Commission européenne.

13 **Kofi Yamgnane**, député-maire, ancien ministre.

20 **Jean Costil**, responsable de la Cimade.

20 **Muriel Guin**, fonctionnaire de la Commission européenne.

---

## 23 Annexes

23 **Questionnaire** Droit d'asile en Europe : quelle politique mettre en œuvre ?

30 **Commentaire** Une opinion favorable à l'harmonisation du droit.

# Accueil

Martine  
Roure

Nous sommes, en France, dans un Etat de droit où chacun a droit à la dignité. Lorsque quelqu'un vit dans la rue, on lui ôte sa dignité, ce qui est insupportable.

Nous avons donc souhaité organiser ce forum à l'occasion du pré-sommet de Gand, qui prépare le sommet de Laeken au niveau européen. Ce dernier doit travailler sur les questions de droit d'asile, d'immigration et surtout sur le problème des réfugiés afin d'harmoniser nos législations et d'établir un seuil minimum pour l'accueil des réfugiés.

Seuil minimum, cela signifie seuil de dignité. On ne peut continuer tel qu'on le fait actuellement à accueillir des réfugiés grâce à des législations qui acceptent de les recevoir et, en même temps, ne pas vouloir les voir.

Si nous devons les recevoir, nous devons les recevoir dans la dignité. Sinon, il vaut mieux avoir le courage de refuser. Il est donc important, aujourd'hui, de discuter ensemble de tous les problèmes et surtout de pouvoir entendre ceux qui sont concernés.

Je passe maintenant la parole à Pervenche Berès, qui ouvrira le débat.

# Introduction

Je vous remercie de votre présence et je voudrais également remercier Martine Roure qui a voulu ce débat, ici, à Lyon.

Comme l'a dit Martine Roure, les socialistes au Parlement européen ont voulu participer au débat qui est lancé aujourd'hui dans notre pays sur les questions européennes. Elle a pensé que c'était ici, dans cette ville, que nous devions débattre des sujets dont elle vient de parler avec toute la générosité, tout le cœur et toute l'humanité qui sont les siens.

Je crois que la responsabilité qu'elle a dans cette ville est essentielle. Si ce soir nous parvenons à nous écouter les uns les autres, à dialoguer de façon démocratique, à entendre ce que chacun a à dire, nous aurons fait un travail utile pour vous et pour nous.

L'idée des socialistes français au Parlement européen est d'organiser plusieurs forums régionaux jusqu'à la fin du mois de décembre, afin d'alimenter le débat au sein de la famille socialiste sur ce que doit être notre projet européen.

Vous partagez peut-être avec nous le sentiment que l'Europe fait beaucoup, que nous attendons beaucoup de l'Europe. Parfois nous pensons qu'elle en fait trop mais il me semble que nous pensons le plus souvent qu'elle n'en fait pas assez. Face à ce constat, un débat a été lancé en France par le président de la république et le gouvernement qui en ont confié la responsabilité à Guy Braibant. Des rencontres ont été organisées dans toute la France pour imaginer ensemble comment répondre à la question : que voulons-nous faire ensemble ? Que devons-nous faire ensemble ?

Sur le sujet de l'immigration et du droit d'asile, que nous abordons ce soir, je crois que nous attendons aussi beaucoup de réponses de l'Europe. Nous avons voulu organiser ces débats comme sera organisé le débat européen dans les années à venir, c'est-à-dire en mélangeant des parlementaires européens - Martine Roure, Pervenche Berès -, des parlementaires nationaux - Kofi Yamgnane -, la Commission, représentée ce soir par France Mochel et Muriel Guin, et nos organisations politiques - c'est à ce titre qu'Hicham Affan est présent.

Par le mélange de toutes ces perspectives et le dialogue que nous allons engager avec vous, nous contribuerons à répondre à la question : l'Europe fait-elle assez sur les questions de l'immigration et du droit d'asile ?

Afin de préparer cette rencontre, nous avons lancé un questionnaire pour tenter de répondre à des questions simples que nous nous posons tous mais dont les réponses ne sont pas évidentes : faut-il un droit d'asile européen ? Faut-il un droit d'asile pour plus d'accueil ou pour moins d'accueil ? La question ainsi posée est provocante mais nous devons aussi déjouer les ambiguïtés. Derrière le mot "droit d'asile", il y a le plus beau et le plus difficile.

Qu'est-ce que le droit d'asile à l'origine ? C'est l'idée qu'une personne en situation dangereuse dans son pays, pour autant qu'elle en ait un, peut être accueillie. Mais il y a eu un contexte qui a transformé cette procédure du droit d'asile. Il faut, comme Martine Roure l'a souligné, oser regarder la réalité en face. Il ne sert à rien d'ignorer ce qui existe.

La prise de conscience de cet état de fait commence au niveau européen. L'idée émerge que si les Etats de l'Union européenne sont capables de faire des choses ensemble, ils doivent être capables de dire quel est l'Etat qui doit traiter une demande de droit d'asile, dans quels délais, dans quelles conditions d'accueil et quelle est la responsabilité d'un Etat vis-à-vis d'un réfugié, d'une personne qui demande le droit d'asile sur son territoire, y compris en attendant l'instruction de sa demande.

Apparaît également l'idée, sans doute la plus ambitieuse et la plus difficile, de la mise en place d'un droit d'asile communautaire. Vous le savez, il y a des drames ici, à Lyon, mais aussi dans le nord de la France. Vous connaissez le centre de Sangatte, dont on parle beaucoup mais qui est une réalité que personne ne peut ignorer. A l'origine de ce centre, il y avait une idée généreuse : comment traiter humainement des situations nées de l'absence d'Europe ? Car s'il y a un centre à Sangatte, c'est parce que le statut des demandeurs d'asile est plus attractif en Grande-Bretagne qu'en France. C'est là ce qu'il faut souligner. Aujourd'hui, les Anglais sont conscients que, sans une harmonisation européenne, nous n'avancerons pas sur ces sujets-là. A Sangatte, nos camarades du Parti

socialiste du Pas-de-Calais réclament maintenant la fermeture du centre. C'est un moment grave et c'est le signal qui nous indique que, sur ces questions, nous ne pouvons pas rester sur nos anciennes bases de réflexion. Nous devons progresser ensemble, en étant responsables.

Dans le même esprit, nous devons engager la discussion, ce soir, en ayant conscience que si nos territoires sont des territoires où l'on a envie de demander le droit d'asile, c'est bien parce que ce sont des territoires où vit la démocratie. L'essentiel, pour nous, est aussi de préserver cette démocratie, de la faire partager par tous et de faire en sorte que tous, qu'ils aient vocation à rester sur le territoire ou non, soient traités comme des êtres humains, avec dignité.

Je vous remercie de votre attention et j'attends beaucoup du dialogue que nous allons engager ce soir.

---

Nous allons travailler en deux temps.

Tout d'abord sur le nouveau contexte de l'immigration, avec Hicham Affan, délégué national du Parti socialiste chargé des questions d'intégration, France Mochel, fonctionnaire de la Commission européenne, et Kofi Yamgnane, député et ancien ministre. Nous aurons ensuite les questions de la salle sur ce sujet.

Dans un second temps, nous aborderons l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile en Europe, avec Jean Costil, Muriel Guin, fonctionnaire de la Commission européenne, Lucile Schmid, chargée de mission auprès d'Elisabeth Guigou et responsable du pôle intégration, ainsi que Olivier Brachet. Il y a aura ensuite débat avec la salle.

# Immigration et réfugiés : quelles réponses de l'Union européenne

Je remercie Martine Roure, Pervenche Berès, ainsi que la Délégation socialiste française au Parlement européen d'avoir organisé cette réunion.

Le terme "intégration" peut agacer. Beaucoup disent, y compris moi-même parfois : "Plus intégré que moi, tu meurs". On continue à parler d'intégration, alors que beaucoup de ceux dont on parle sont des moteurs de la mode en France.

Je voudrais également souligner à quel point ce qui se passe au niveau européen a des répercussions sur l'intégration au plan local. Cela n'est pas assez souvent dit, ces conséquences positives sont souvent négligées.

Depuis quatre ou cinq ans, les pouvoirs publics ont modifié la façon dont ils appréhendaient la question de l'intégration. Ils sont ainsi passés d'une dénonciation du fait que l'intégration ne fonctionnait pas à la recherche des causes précises des difficultés rencontrées par les jeunes, et les moins jeunes, pour s'intégrer. Ainsi, la politique française en matière d'intégration, et plus globalement en matière de citoyenneté, a connu deux volets principaux.

- Tout d'abord, on a maintenu et confirmé la politique de zonage, qui est une politique de discrimination positive au plan territorial, bien que cela choque certains. Les aides spécifiques aux territoires en difficulté ont été maintenues. Cette voie peut avoir des limites mais elle a le mérite de s'attaquer de façon chirurgicale, pour prendre un terme d'actualité, à des difficultés spécifiques à certains quartiers.
- Le deuxième volet, qui est une nouveauté en France, consiste en une politique de lutte contre les discriminations ; politique ambitieuse à mon sens, même si elle peut être un peu timorée et tarde à donner des résultats. Les pouvoirs publics ont constaté un décalage fort entre l'énonciation des principes républicains, égalitaristes et globalisants, et la réalité telle qu'elle est vécue par un nombre important de personnes dans les quartiers. Ce décalage entre la parole publique et la réalité conduisait à stigmatiser un certain public. Pour combler ce fossé, les pouvoirs publics ont donc mis en place une politique de lutte contre les discriminations, inspirée de ce qui se fait au niveau européen.

La construction européenne a servi de moteur, de catalyseur. Le gouvernement français a donc choisi de reprendre plusieurs mesures qui existaient dans d'autres pays européens.

Pour revenir rapidement sur ce qui a été fait :

- il y a eu une loi, votée à l'Assemblée nationale, de lutte globale contre les discriminations ;
- le ministère de l'intérieur a mis en place des Comités locaux de développement de l'accès à la citoyenneté, qui permettent de quantifier les problèmes de discrimination dans l'accès aux loisirs, à l'emploi et ceux, importants, liés à l'accès au logement ;
- parallèlement, s'est mis en place le Comité de lutte contre les discriminations, structure chargée d'étudier et de quantifier ces problèmes, qui réalise des études et des notes pour faire en sorte que l'égalité des droits ne soit pas qu'un vain mot ou un concept mais devienne une réalité.

Je voudrais vraiment insister sur le fait que tous ces dispositifs ont été mis en place grâce au travail fait au sein de l'Union européenne. On a notamment beaucoup avancé sur l'aménagement de la charge de la preuve dans une directive sur l'égalité d'accès au travail pour les hommes et les femmes. Les pouvoirs publics en France, ces dernières années, se sont donc beaucoup inspirés de ce qui a été fait au niveau européen et, même si l'on a eu trop tendance à opposer le modèle français républicain et le modèle anglo-saxon, des avancées importantes ont été accomplies sur la base des expériences des autres.

Pourtant, il reste difficile de dire que la situation s'améliore du point de vue de l'intégration. J'ai été surpris, à l'occasion du match France-Algérie, d'entendre tout le monde dire : "C'est la panne de l'intégration, c'est la faillite du modèle de l'intégration à la française". Je n'ai pas attendu un match de football et 150 jeunes qui envahissent le terrain pour voir qu'il y avait des difficultés. Nous connaissons les difficultés, nous savons qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, qu'il faudra plus que des lois et qu'il faudra des changements de comportement pour que

l'intégration soit acceptée et réalisée dans les faits.

Quant aux perspectives, l'Union européenne a là aussi un rôle important à jouer quant à ce que nous voulons et allons faire prochainement, je l'espère.

Deux pistes devraient permettre de décrier la situation.

- La première piste est la question de l'accès à l'emploi public pour toutes les catégories de résidents. Là encore, une brèche a été ouverte ces dernières années grâce au travail européen. Environ 70 % des emplois publics, que ce soit dans la fonction publique hospitalière, territoriale ou d'Etat, sont maintenant ouverts aux ressortissants de l'Union européenne. Nous devrions aboutir sur cette question dans quelques années, question d'autant plus importante qu'elle permettra à l'Etat de mettre lui-même en application les principes qu'il défend vis-à-vis de l'emploi privé. Nous devons sortir de cette contradiction. Nous savons pertinemment qu'une partie des emplois publics est pourvue par des étrangers extracommunautaires, sous un statut précaire d'auxiliaire. Nous devons mettre fin à cette scandaleuse inégalité de traitement, que nous continuons à dénoncer collectivement.
- La seconde piste, admise et assumée par une grande majorité des militants socialistes, est celle de l'ouverture des droits civiques et politiques à tous les étrangers résidant en France. Encore une fois, la construction européenne a posé des balises : les résidents communautaires ont le droit de vote aux élections locales et européennes.

Nous devons pousser plus loin et transformer cet essai en mettant en place le principe d'égalité des droits et en faisant voter tous les étrangers, extracommunautaires ou non, résidant sur le sol français. Cette question du droit de vote est importante car elle détermine une partie du reste. Nous savons tous que dans les municipalités, l'accès au logement ou à l'emploi dans la fonction publique territoriale est lié à la détention et à la jouissance effectives du droit de vote. Nous pensons que l'obtention du droit de vote, dont les principes restent à définir (cinq ans ou non, réciprocité ou non), permettra de calmer les tensions liées aux

discriminations dont est victime une grande partie de la population, y compris sur le plan politique. Ceci est d'autant plus important que l'application du traité de Maastricht conduit à rendre les étrangers victimes d'une double discrimination : d'une part vis-à-vis des nationaux et, d'autre part, vis-à-vis des ressortissants communautaires.

J'ai bon espoir que nous trancherons cette question une fois pour toutes prochainement.

Une loi a été votée à l'Assemblée nationale, dont on peut discuter des conditions dans lesquelles elle a été votée, et qui est aujourd'hui dans un placard doré au Sénat. Mais nous, militants, devons continuer à maintenir la pression et faire en sorte qu'elle soit effectivement votée et qu'elle se traduise dans la réalité. Le droit de vote est une question cruciale. On peut se gargariser en disant : "Il n'y a pas que la citoyenneté, il faut faire de la participation, etc..." mais tant que nous n'élargirons pas le droit de vote à tous les résidents étrangers, nous connaissons des situations difficiles.

Pour terminer sur cette question du droit de vote, je suis pour qu'un vrai débat ait lieu et que les Français tranchent. Des échéances électorales majeures approchent : assumons cette position devant les Français et allons au combat politique face à ceux qui n'en veulent pas. Je suis, pour ma part, persuadé du résultat. Cette question est maintenant mûre dans la population française ; il est temps de la porter politiquement.

Le droit de vote a été tardivement accordé aux femmes. C'est Valéry Giscard d'Estaing qui a donné le droit de vote aux jeunes à partir de 18 ans et j'aimerais que ce soit nous qui portions maintenant cette avancée majeure que serait le droit de vote pour les résidents étrangers.

En conclusion, et pour revenir à l'actualité, nous sommes nombreux à être choqués par la mesure prise par certains responsables locaux qui veulent faire de l'immigration une question locale. Nous ne nous résignerons pas à laisser les maires traiter la question de l'immigration de façon démagogique et refuser la délivrance des attestations d'accueil. Ce n'est pas un bon exemple que de se mettre ainsi hors la loi.

Rappelons que, s'il y a un sujet qui a fait l'objet de discussions nombreuses autour de Lionel Jospin pendant toute la préparation de la dernière élection présidentielle, c'est celui-là. Nous sommes dans un Etat de droit : si nous voulons accorder le droit de vote aux immigrés, ce que je crois nous voulons tous dans cette salle, il faut un président de la république qui soutienne une telle proposition.

Ecoutons maintenant France Mochel, fonctionnaire de la Commission européenne, responsable de ces questions.

Beaucoup de problèmes se posent au plan national, ou local, mais je ne souhaite pas intervenir à ce niveau-là. Mon rôle ici est de vous éclairer sur ce qui est en train de se faire au niveau européen.

Depuis deux ans maintenant et l'adoption du traité d'Amsterdam, la politique de l'immigration est devenue une compétence européenne. C'est-à-dire que les Etats membres de l'Union européenne ont décidé de discuter ensemble de ces questions et de trouver des solutions, des voies de convergence, une politique d'harmonisation commune sur les questions de l'immigration.

Or, ce qui est discuté au niveau européen aura des répercussions au niveau national et local. En effet, au plan européen, nous discutons d'un cadre juridique qui, une fois adopté par l'Union européenne, sera directement applicable dans chacune des législations des Etats membres, et donc dans la législation française. Cela aura des répercussions concrètes sur la vie de tous les résidents en France.

Il y a un cadre juridique mais il y a aussi une coordination politique. Effectivement, nous essayons d'établir des normes précises, d'harmoniser les législations des différents Etats, et nous essayons aussi d'avoir une vision politique commune sur la question de l'immigration.

Ainsi, peu après l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam, en 1999, le Conseil européen de Tampere a décidé des orientations communes de la politique de l'immigration et de l'asile au niveau européen.

Voici les quatre grandes orientations qui ont été arrêtées :

- développer un partenariat avec les pays d'origine. L'immigration ne doit plus relever seulement du ministère de l'Intérieur, mais c'est une politique qui doit être discutée avec les pays d'origine ;
- mettre en place un régime d'asile commun ;
- accorder un traitement équitable aux ressortissants de pays tiers qui sont résidents dans les Etats membres ;
- avoir une gestion plus ordonnée des flux migratoires.

Dans ce cadre-là, la Commission a un rôle précis : elle doit faire des propositions pour élaborer ce cadre législatif commun, qui sont ensuite discutées, négociées entre les ministres des différents Etats membres.

Jusqu'alors elle a fait une série de propositions qui concernent, d'une part, le regroupement familial, d'autre part, l'admission des ressortissants de pays tiers aux fins d'emploi. C'est en ce sens que la question n'est pas uniquement celle de la maîtrise des flux migratoires mais aussi celle d'avoir une politique plus transparente en ce qui concerne l'admission des travailleurs migrants.

Elle a également fait des propositions, qui ont déjà été adoptées, sur la lutte contre la discrimination.

En matière d'intégration et de statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée en Europe, c'est-à-dire au-delà de cinq ans de résidence, deux idées sont mises en avant par la Commission : tout d'abord réfléchir ensemble, au plan européen, à l'abandon d'une politique d'immigration zéro et à la réouverture de certains canaux d'immigration légale. Et, d'autre part, ouvrir les frontières à l'intérieur de l'Union européenne à la circulation des ressortissants de pays tiers qui seraient résidents de longue durée.

Par ailleurs, la Commission a lancé une "coordination ouverte". Cela signifie que l'on essaye de faire converger les politiques des Etats

européens en matière d'immigration. Dans ce cadre, la Commission prône une large consultation des Etats membres mais également des partenaires sociaux, des pouvoirs locaux et régionaux et des organisations non-gouvernementales ou des associations d'immigrants.

Même si l'Europe peut paraître éloignée à certains d'entre vous, il y aura une répercussion dans un sens comme dans l'autre : à Bruxelles, ce que vous direz sera entendu et, d'autre part, les dispositions adoptées à Bruxelles auront des répercussions tout à fait concrètes à votre niveau.

Je vous remercie d'être venue de Bruxelles pour nous parler et je vous rappelle que France Mochel, aussi bien que Muriel Guin, ne sont pas membres du Parti socialiste mais travaillent à la Commission.

Je donne maintenant la parole à Kofi Yamgnane.

Je suis moi-même un immigré, de première génération. Je suis venu en France faire des études et je suis resté. Pourtant, si j'étais arrivé ici en septembre 1999, pour faire mes études, je n'aurais pas pu rester, parce que les choses ont changé, la loi a changé, le monde a changé. C'est plus difficile aujourd'hui mais il ne faut pas croire que c'est définitivement interdit d'émigrer en France. Quand on est candidat à vivre dans ce pays, il y a plusieurs façons d'y arriver, plusieurs méthodes.

Ceux qui souffrent chez eux, pour leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses et qui demandent à venir dans notre pays, en Europe, doivent être accueillis.

Ceux qui ont faim et qui veulent nourrir leur famille doivent pouvoir être accueillis.

Quand on vit dans un pays où l'on n'a aucun espoir, où l'on a faim de manger, soif de boire ou soif de liberté, qu'on ne peut pas assurer la nourriture de sa famille, on part. Rien n'arrêtera les gens dans ces cas-là. Et nous aurons beau mettre un gendarme à chaque mètre de la frontière et des barbelés, ils passeront quand même. Nous sommes conscients de cela.

Quant à ceux qui vivent ici depuis longtemps, qui ont contribué à construire ce pays - soit par leur sueur, soit par l'histoire, soit par leur sang pendant les deux guerres dans la résistance - on ne comprend pas qu'ils n'aient pas le droit de séjourner ici dans ces conditions. Parmi eux, on compte des Sénégalais qui étaient français avant bien d'autres Français - la région de Nice est devenue française bien après le Sénégal - mais aussi des Maliens, des Algériens, des Tunisiens, des Marocains... Tous ceux qui ont participé à la construction de ce pays.

A leur sujet, après l'adoption du référendum de Maastricht, qui a donné le droit de vote aux Européens aux élections locales, beaucoup nous disent : " Pendant la guerre, nous étions à vos côtés contre les Allemands. Leurs descendants ont le droit de voter, pas les nôtres alors que nous nous battions pour les Français."

C'est un sujet sur lequel nous réfléchissons. Juridiquement, c'est compliqué. Nous avons adopté une proposition de révision de la Constitution à l'Assemblée nationale. Mais le Sénat doit la voter dans les mêmes termes, or nous n'y avons pas la majorité nécessaire.

On me répond souvent : "C'est parce que vous n'avez pas la volonté de faire avancer les choses. Souvenez-vous : les Français étaient contre l'abolition de la peine de mort et la loi a tout de même été votée." C'est différent : la peine de mort n'était pas inscrite dans notre Constitution. On pouvait donc, par une loi ordinaire, la faire abolir. Ce qu'on a fait.

Concernant le droit de vote, l'article de la Constitution énonce à l'origine que "ne prend part au vote que le citoyen français". C'est vrai qu'on a bousculé l'équilibre de cet article en autorisant le vote des citoyens européens. C'est à ce moment-là probablement qu'on aurait du faire le pas. On ne l'a pas fait mais on y arrivera.

Les problèmes de racisme que vous vivez quotidiennement, je les connais. Je les ai vécus dans ma chair moi aussi mais rien n'est impossible. Car si je suis arrivé là où j'en suis, c'est que c'est possible. Mais il ne faut pas que ce soit l'arbre qui cache la forêt.

---

*A la suite de ces exposés liminaires un débat animé s'engage dans la salle dont toutes les interventions n'ont pu être enregistrées.*

---

### **Un intervenant**

Concernant l'Europe, vous dites que vous élaborez des textes sur l'immigration. J'aimerais en connaître les délais ; après, il faut les retranscrire dans le droit national, c'est assez long. Par ailleurs, j'ai une question générale au sujet de l'immigration. On peut avoir de bons sentiments, bon cœur, d'accord, mais faut-il mettre des quotas ? Gérer avec des pays étrangers ? Doit-on ouvrir les frontières à toute personne qui veut immigrer, qui se trouve malheureuse chez elle ? Je ne parle pas des réfugiés politiques. Je comprends ceux qui sont en situation de pauvreté ou dans un pays qui n'est pas démocratique et qui veulent venir dans un pays comme le nôtre. Mais quels seraient les problèmes ? On ne peut pas fermer les yeux. On a des problèmes avec certaines personnes de l'immigration des deuxième et troisième générations, alors il faut que les choses s'organisent en termes d'accueil. Y a-t-il du travail ? des logements ?

Même si vous êtes pour l'immigration tous azimuts, on vit dans un pays démocratique ; c'est peut-être malheureux mais la majorité des Français ne partage pas votre point de vue. Il faut en tenir compte. Il faut une certaine gestion. Sinon, vous vous retrouverez dans des situations comme celle des banlieues. J'y habite, donc je connais ces problèmes.

---

### **Un intervenant**

Ce discours est absolument scandaleux. C'est aussi pour cela que l'on dit que "le droit de vote aux étrangers, la France et les Français n'y sont pas prêts". Alors, sous prétexte que l'opinion est à l'extrême droite, il faudrait se faire une opinion d'extrême droite ? La politique, c'est avoir la volonté de ce qui est droit et juste pour les gens ! Alors, en 1940, il fallait être vichyste parce que la majorité l'était ? Et en 1944, gaulliste parce que la majorité l'était ? Et le 17 octobre 1961, il fallait être avec la police pour noyer les Algériens ?

Quant à l'immigration, sommes-nous dans un comice agricole pour gérer du bétail ? C'est ce que vous dites au niveau européen : selon les besoins du marché, on fera venir des gens de tel ou tel endroit. Prenons un

exemple régional : des centaines de gens sont sans-papiers, demandeurs d'asile et n'ont pas le droit au travail. Or, pour les vendanges et le ramassage de fruits, on nous a proposé de faire venir des Polonais, pour la saison. Évidemment, ça fait partie de la gestion des flux migratoires.

Pourtant, vous n'empêchez pas les gens de venir ; il faut leur donner le droit de travailler. Comment peut-on parler de gestion des flux du marché alors qu'ici des milliers de gens n'attendent qu'une carte de séjour pour travailler ?

---

### **Un intervenant**

Les immigrés ont le droit de travailler et de cotiser mais ils n'ont pas le droit de voter.

---

### **Un intervenant**

Il faut que la France accorde le droit de vote à tous les immigrés. Elle doit aussi leur donner des papiers. On parle de "traiter des gens comme du bétail" : c'est exactement ce qui se passe, c'est l'ultra-libéralisme. Nous devons changer la règle du jeu et faire que la France abolisse la logique financière ultra-libérale. Nous devons revenir à une politique de reconstruction économique. Il faut créer les conditions économiques où tout un chacun a le droit au travail, le droit au droit. Cela passe par un combat économique. Il faut revenir à une politique économique dirigée, où les gouvernements et les citoyens reprennent le contrôle de l'émission de l'argent de crédit et où l'argent retourne dans ce qui est utile.

---

### **Une intervenante**

Vous êtes venus en France pour travailler parce que vous aviez l'idée d'un pays qui a une tradition humaniste, une tradition humaine, un pays dans lequel les citoyens se sont battus pour avoir des droits. Et que se passe-t-il ? Vous avez les bras liés et nous autres Français - je suis une immigrée de la première heure donc je n'ai pas ce problème, je suis une Européenne - nous ne pouvons rien faire. Je pose la question aux personnes de la tribune : avec l'Europe, les délais ne vont-ils pas être allongés ? Car pour ces gens, c'est une question de délais. J'ai honte de voir ces personnes pleines de force, qui ont eu l'espoir de venir et qui doivent aller de l'avant et elles ont raison ; nous ne pouvons rien faire pour elles.

---

### **Un intervenant**

Dans les années 1970-1972, sont arrivés des camarades de travail turcs, yougoslaves, tunisiens, marocains, etc... Ils m'ont tous raconté comment s'était fait le recrutement dans leur pays. En partant, ils savaient où ils allaient travailler, le contrat qu'ils avaient, etc... Sachant qu'aujourd'hui l'Europe se pose la question d'un manque de main d'œuvre et qu'il n'y aura peut-être personne pour payer nos retraites, faut-il s'attendre à voir un scénario identique se reproduire ?

La question de l'immigration ne date pas d'aujourd'hui. Il y avait un chant de travailleurs italiens dans les années 1900 qui disait : "Notre patrie est le monde entier, notre loi est la liberté." C'est cela qu'il faut aujourd'hui : arrêter de parler sur les flux migratoires, c'est le droit de circulation dans le monde entier. Dans les entreprises, on nous dit que le protectionnisme économique n'est pas bon, qu'il faut ouvrir les marchés, les frontières, qu'il faut la liberté de circulation. Quand adoptera-t-on la liberté de circulation pour les citoyens du monde ?

---

### **Un intervenant**

Une autre question mérite d'être soulevée, c'est celle de la double-peine. La droite est claire là-dessus. Elle ne nous a jamais aimés et ne nous aimera peut-être jamais. Le problème, c'est que certains socialistes sont en train de la rejoindre sur ce cas. Aujourd'hui, le monde immigré, on ne sait pas ce que c'est. Les habitants des quartiers, ce sont des immigrés. Les délinquants, ce sont des immigrés. Les jeunes, ce sont des immigrés. Il faut cesser ce genre d'amalgame.

Au sein de l'association Diversité agora, nous nous battons depuis des années contre la double peine. On en a assez ; les jeunes se suicident. Le dernier s'est suicidé le 12 mai sur un bateau qui s'appelle *Le Liberté*. Un autre s'est jeté du quatrième étage. Ces jeunes sont plus français que beaucoup de députés, de ministres et de responsables. Ils avaient quarante ans de présence en France, ils avaient leurs femmes, leurs familles, etc...

Comment l'immigration est-elle traitée aujourd'hui ? On vote des lois d'exception. C'est Ben Laden le terroriste et c'est nous qui payons.

---

### **Une intervenante**

Un accord franco-algérien a été signé en juillet. Que va-t-il apporter aux sans-papiers qui sont en France ?

---

### **Un intervenant**

Nous attendons que le Parlement français veuille bien, depuis le 11 juillet dernier, ratifier cet accord. Il aura un gros avantage : il mettra les Algériens enfin dans le droit commun en ce qui concerne les cartes de séjour, en particulier pour les conjoints algériens de Français et pour les parents algériens d'enfants français qui obtiendront une carte d'un an de travail. Je ne dis pas que c'est extraordinaire mais c'est mieux qu'aujourd'hui où l'on exige des visas de long séjour, c'est-à-dire qu'on ne donne pas les cartes. Mais nous attendons que le Parlement veuille bien ratifier cet accord, donc que Lionel Jospin soumette la mesure en urgence auprès de ses députés.

---

La solution à ces problèmes est connue et unique : je suis partisan de l'abolition de la double peine. Quand quelqu'un a fait une faute, qu'il a été condamné et qu'il a payé, il faut que ça s'arrête là. Cela doit être valable pour tous les gens qui vivent dans ce pays. Nous nous sommes battus pour cela au Parti socialiste. Nous n'y sommes pas encore arrivés mais nous espérons. Nous avons besoin du soutien des gens, c'est le poids que nous avons derrière nous qui permet aux affaires d'évoluer. Or, il n'y a rien qu'on acquiert sans lutte.

A propos des quotas, j'ai toujours été contre parce que je ne sais pas ce que ça veut dire. Cela signifie-t-il que l'on va prendre vingt menuisiers tunisiens, quarante forgerons togolais, vingt-cinq maçons portugais ? Cela n'a aucun sens.

Les gens qui viennent dans le pays, dès lors qu'ils sont en situation de vivre et de travailler, il faut les accepter. Il faut que la loi soit appliquée intégralement. Et l'Etat de droit pose aussi des limites : nous avons des lois qu'il faut respecter, c'est ainsi partout. On n'entre pas chez les gens par effraction. C'est cela la loi. La politique, c'est la volonté : on est élu par le peuple, on doit l'écouter mais on doit aussi lui montrer le chemin.

Concernant l'immigration et le droit de vote, le peuple doit se prononcer.

On ne peut pas faire autrement. Ce que je regrette, c'est que l'on n'ait pas adopté le droit de vote pour tout le monde dès Maastricht en 1992. On va y arriver.

Quelqu'un réclamait tout à l'heure que les choses se fassent tout de suite : ce n'est pas possible. Rien ne s'acquiert tout seul. Il faut se battre et nous sommes là pour ça. Nous allons nous battre ensemble pour que les choses avancent. On ne peut pas nous accuser, nous, de ne pas faire. Ce n'est pas la droite qui vous a invités à cette réunion ce soir.

---

### **Une intervenante**

Il est difficile de négocier au niveau européen sur ces questions-là. Les délais et les négociations sont longs. Les Etats membres ne s'entendent pas forcément. Mais ceux qui vous représentent au niveau européen sont les représentants de la France ; or, la France a son mot à dire et est écoutée. Des informations peuvent donc remonter. Il ne faut pas seulement penser "harmonisation vers le bas ou vers le haut", il faut penser "espace européen". Nous voulons instaurer un espace de liberté, de sécurité et de justice ; c'est ainsi qu'il est inscrit dans les traités et il faut penser en fonction de cet espace-là.

Un jour, à l'intérieur des frontières de l'Europe, on circulera librement. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent que l'Europe n'est qu'économique : la libre circulation des personnes existe actuellement mais lorsqu'il s'agit de s'installer dans un autre Etat membre, elle n'est pas ouverte aux ressortissants de pays tiers. La Commission a proposé de leur ouvrir cette circulation et qu'ils puissent s'installer dans un autre pays.

Des avancées sont faites et l'on peut s'inspirer des meilleures pratiques dans les autres Etats membres, comme les autres Etats peuvent s'inspirer des meilleures pratiques françaises. Au sujet du Pacs, dans sa proposition sur le droit au regroupement familial, la Commission européenne a mis sur un pied d'égalité les conjoints mariés et les conjoints non mariés quel que soit leur sexe. C'est une avancée venue de la législation des pays nordiques, beaucoup plus progressistes que les pays du sud de l'Europe. Il faut être attentif à ce qui se passe, ce n'est pas complètement indépendant des débats de ce soir.

Il y a en Europe une politique concernant les étrangers, qu'ils soient immigrés ou réfugiés. Elle est mise en œuvre et tend à une harmonisation permanente. Il s'agit d'une politique de visa systématique pour tous les étrangers non européens et en particulier les plus pauvres qui n'obtiennent jamais de visa. C'est donc un contrôle absolu aux frontières et qui fonctionne, à quelques exceptions près. Des étrangers entrent tout de même dans notre pays ; certains obtiennent des titres de séjour parce qu'ils y ont droit. En France, chaque année, 100 000 personnes sont concernées ; en Europe, elles sont quelques centaines de milliers. Et ceux qui restent sont, pendant un temps indéterminé, clandestins, sans-papiers. Ceux-là, tôt ou tard, s'ils ne se font pas reconduire aux frontières, seront régularisés.

Au regard de l'accueil des réfugiés, la situation de Lyon est particulièrement difficile alors que 120 personnes vivent actuellement dans la rue. Je voudrais faire partager cette indignation aux élus et surtout la faire remonter au Parlement français pour qu'il sache qu'il y a, sur le territoire français, des indignités que nous n'avons pas le droit d'ignorer. Je donne la parole à Muriel Guin, qui pourra nous éclairer sur la question du droit d'asile, du point de vue européen.

La légitimité de la Commission européenne sur le droit d'asile est tirée du traité d'Amsterdam entré en vigueur en 1999, ainsi que du Conseil européen de Tampere, où les chefs de gouvernements se sont engagés dans un objectif ambitieux : la mise en place d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. Il y a été dit que l'Union européenne devait développer un véritable régime commun de l'asile européen. Ce régime a des objectifs extrêmement ambitieux puisque, à terme, il doit permettre une procédure d'asile commune dans toute l'Union européenne ainsi qu'un statut uniforme pour toutes les personnes qui reçoivent une protection, qu'elles soient réfugiées ou bénéficiant d'une protection telle que l'asile territorial.

Cet objectif ambitieux a été divisé en deux étapes ; en ce moment, nous en sommes à la première.

Après avoir consulté les grandes organisations non gouvernementales qui défendent les réfugiés et les demandeurs d'asile en Europe et le Haut

commissariat pour les réfugiés (Hcr), la Commission négocie, à Bruxelles avec l'avis du Parlement, des directives sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

Nous proposons, par exemple, que chaque demandeur d'asile soit détenteur d'un document prouvant qu'il a le droit de rester sur le sol de l'Etat membre dans lequel il a déposé une demande d'asile. Nous proposons aussi que l'accès au travail ne puisse pas être interdit au-delà de six mois.

Voilà le genre de mesures concrètes qui sont actuellement en négociations à Bruxelles et qui commencent à être discutées au Parlement européen. Ces propositions prévoient des garanties pour les demandeurs d'asile concernant l'entretien, les formalités de dépôt de la demande d'asile, l'accès à des interprètes compétents, les possibilités d'accélérer et d'améliorer les procédures, etc...

L'objectif ultime d'harmonisation, dans un second temps, pour lequel les gouvernements ne sont pas encore prêts ; c'est une procédure bien plus unifiée. Il s'agit par exemple du guichet unique. Dans le cadre français, les demandes d'asile sur la base de la Convention de Genève et les demandes au titre de l'asile territorial seraient examinées par la même entité, dans la même procédure, afin que l'autorité de détermination ne puisse absolument pas manquer de détecter le besoin de protection du demandeur ou l'absence de ce besoin.

Par ailleurs, une proposition importante a été adoptée par la Commission début septembre 2001 : c'est l'interprétation commune de ce qu'est un réfugié, au sens de la Convention de Genève et de ce qu'est une personne qui a autrement besoin d'une protection internationale, ce que l'on appelle dans notre jargon communautaire "la protection subsidiaire".

La Commission considère que l'article de la Convention de Genève concernant la persécution englobe aussi la persécution par des agents non étatiques. Ce n'était pas l'interprétation de l'Allemagne et de la France. C'est pour cela que ces pays ont développé des protections annexes.

---

*Le débat s'est poursuivi de manière véhémente et passionée. Les interventions s'étant faites le plus souvent hors micro, il nous est malheureusement impossible d'en retranscrire le détail.*

Il faut tirer deux enseignements majeurs de cette soirée.

Le premier c'est que la question de l'immigration est un sujet sur lequel les citoyens ont particulièrement envie de réfléchir et de discuter, parce qu'il renvoie à notre conception de la solidarité, des droits de la personne et finalement de la tradition d'accueil de la France.

Le deuxième enseignement c'est que les citoyens attendent des réponses de la part de l'Europe, parce que la France ne vit plus dans un vase clos, que nos frontières sont ouvertes et qu'on se doit de réfléchir aujourd'hui aux valeurs de la société européenne de demain.

### **Droit d'asile en Europe : quelle politique mettre en œuvre ?**

Sur le site [www.expression-publique.com](http://www.expression-publique.com), initié par Jérôme Jaffré et ouvert depuis le 19 avril 2001, les internautes viennent donner leur avis sur tous les thèmes du débat public.

S'agissant de répondants volontaires, ces résultats –qui ne peuvent être assimilés à ceux d'un sondage d'opinion– ont une valeur particulière. Par cette démarche active, ces citoyens-internautes ont en effet exprimé leur réaction, leur position et manifesté leur volonté de s'impliquer dans le débat public.

*Expression publique* inverse la démarche habituelle des sondages (qui eux s'intéressent à un sujet et sélectionnent aléatoirement un échantillon de personnes à qui demander leur avis) par une autre proposition : ceux qui s'intéressent au débat public peuvent venir sur [www.expression-publique.com](http://www.expression-publique.com) donner leur avis sur le sujet du moment qui leur tient à cœur.

On passe ainsi de la notion d'opinion à la notion d'expression.

L'expérience de six mois d'enquêtes fait apparaître que les données recueillies sur [expression-publique.com](http://expression-publique.com) ne divergent pas radicalement des données recueillies par les sondages traditionnels mais l'intérêt réel de la démarche est ailleurs : le matériel recueilli permet une compréhension fine et réactive des attitudes profondes du public des répondants et, au-delà, du grand public lui-même.

**Question 1**

**Avez-vous l'impression qu'on accueille chaque année un nombre de demandeurs d'asile...**

**En France**

• très grand	39 %	
assez grand	26 %	
assez faible	21 %	
très faible	10 %	
sans opinion	4 %	
non réponse	1 %	

**Dans les autres pays de l'Union européenne**

• très grand	33 %	
assez grand	30 %	
assez faible	21 %	
très faible	6 %	
sans opinion	7 %	
non réponse	4 %	

**Question 2**

**Avez-vous l'impression qu'on accueille plus de demandeurs d'asile qu'il y a quelques années, moins ou ni plus ni moins ?**

**En France**

• plus	44 %	
moins	24 %	
ni plus, ni moins	26 %	
sans opinion	4 %	
non réponse	1 %	

**Dans les autres pays de l'Union européenne**

• plus	46 %	
moins	18 %	
ni plus, ni moins	23 %	
sans opinion	9 %	
non réponse	4 %	

**Question 3**

**D'une manière générale, la législation en vigueur en matière de droit d'asile dans les pays de l'Union européenne vous paraît-elle...**

trop restrictive	29 %	
● trop laxiste	54 %	
satisfaisante	10 %	
sans opinion	6 %	
non réponse	0 %	

**Question 4**

**Une personne qui demande le droit d'asile dans un pays de l'Union européenne doit-elle à votre avis recevoir une réponse...**

...plus favorable que les autres étrangers qui souhaitent s'installer dans l'Union européenne	35 %	
...moins favorable	12 %	
● ni plus, ni moins favorable	47 %	
sans opinion	5 %	
non réponse	1 %	

## D'après vous, quelle devrait être l'attitude des pays européens face aux demandes d'asile des personnes qui viennent de pays...

### ...Touchés par de graves difficultés économiques

réponse plutôt favorable	16 %	
refus systématique	34 %	
● ça dépend, au cas par cas	47 %	
sans opinion	1 %	
non réponse	1 %	

### ...En guerre

réponse plutôt favorable	41 %	
refus systématique	15 %	
● ça dépend, au cas par cas	42 %	
sans opinion	1 %	
non réponse	1 %	

### ...Où la présence européenne a été marquante

réponse plutôt favorable	23 %	
refus systématique	18 %	
● ça dépend, au cas par cas	50 %	
sans opinion	7 %	
non réponse	1 %	

### ...Qui ne respectent pas les droits de l'homme

● réponse plutôt favorable	44 %	
refus systématique	15 %	
ça dépend, au cas par cas	40 %	
sans opinion	0 %	
non réponse	1 %	

### ...Où elles sont pourchassées pour des raisons politiques

● réponse plutôt favorable	50 %	
refus systématique	11 %	
ça dépend, au cas par cas	37 %	
sans opinion	0 %	
non réponse	1 %	

**...Où elles sont pourchassées pour des raisons ethniques ou religieuses**

- réponse plutôt favorable 53 %
- refus systématique 13 %
- ça dépend, au cas par cas 33 %
- sans opinion 0 %
- non réponse 1 %

**Question 6**

**Certains demandent la création d'un régime d'asile unique pour tous les pays de l'Union européenne. Est-ce que...**

- ...vous y êtes favorable 68 %
- ...vous y êtes défavorable 15 %
- c'est quelque chose de prématuré 14 %
- sans opinion 2 %
- non réponse 1 %

**Question 7**

**Si il y a un régime d'asile unique pour tous les pays de l'Union européenne, que redouteriez-vous ? Est-ce une harmonisation des législations qui se ferait sur une position...**

- ...trop restrictive à l'égard du droit d'asile 22 %
- ...trop laxiste à l'égard du droit d'asile 47 %
- je ne redoute rien 26 %
- sans opinion 4 %
- non réponse 0 %

Sur chacun des points suivants, qu'est ce qui vous paraît préférable sur le droit d'asile : une législation européenne commune ou le maintien pour chaque pays de sa législation nationale ?

**Pour garantir les droits des immigrants**

● une législation européenne commune	72 %	
le maintien des législations nationales	20 %	
sans opinion	7 %	
non réponse	1 %	

**Pour réguler les flux migratoires**

● une législation européenne commune	75 %	
le maintien des législations nationales	20 %	
sans opinion	3 %	
non réponse	1 %	

**Pour lutter contre le terrorisme**

● une législation européenne commune	83 %	
le maintien des législations nationales	13 %	
sans opinion	3 %	
non réponse	1 %	

**Pour lutter contre l'utilisation abusive du droit d'asile**

● une législation européenne commune	74 %	
le maintien des législations nationales	20 %	
sans opinion	5 %	
non réponse	1 %	

**De façon plus générale, pour faire face aux flux migratoires, souhaitez-vous plutôt que...**

● ...les pays de l'Union européenne s'accordent sur une législation commune en matière d'immigration et de droit d'asile	70 %	
...que chaque pays conserve sa législation nationale	11 %	
...ou que des dispositions communes mais limitées soient adoptées	16 %	
sans opinion	2 %	
non réponse	1 %	

### Quels seraient selon vous les deux arguments les plus forts en faveur d'une harmonisation des législations des pays européens en matière de droit d'asile et d'immigration ?

(choisissez jusqu'à deux réponses)

mieux répartir la charge de l'accueil des étrangers entre les différents pays	18 %	■
contribuer grâce à l'harmonisation à la progression de la construction européenne	21 %	■
offrir à tous les demandeurs d'asile et migrants les mêmes garanties d'accueil	26 %	■
éviter que certains pays en ouvrant trop largement leurs frontières ouvrent du même coup celles des autres pays européens	41 %	■
renforcer la lutte contre le terrorisme	25 %	■
• limiter l'immigration clandestine	43 %	■
faire de l'Europe un territoire plus accueillant	15 %	■
aucun	2 %	
sans opinion	0 %	
non réponse	1 %	

### Et quels seraient selon vous les deux arguments les plus forts contre une harmonisation des législations des pays européens en matière de droit d'asile et d'immigration ?

(choisissez jusqu'à deux réponses)

une grave perte de souveraineté pour les pays membres	11 %	■
de grandes difficultés pratiques d'application	29 %	■
une moindre efficacité dans la lutte contre le terrorisme	12 %	■
la difficulté à s'entendre sur le nombre d'étrangers que chaque pays membre est capable d'accueillir	33 %	■
une moindre efficacité dans la lutte contre l'immigration clandestine	16 %	■
des difficultés liées à l'élargissement prochain aux pays de l'Europe de l'Est	26 %	■
• le risque de faire de l'Europe un territoire trop accueillant	32 %	■
aucun	11 %	■
sans opinion	4 %	
non réponse	2 %	

## **Une opinion favorable à l'harmonisation du droit**

Les avis recueillis sur le site [expression-publique.com](http://expression-publique.com) sur la question de l'harmonisation du droit d'asile en Europe appellent un certain nombre de remarques.

### **Une opinion majoritairement favorable à l'harmonisation du droit**

Ce qui apparaît très clairement au premier abord c'est qu'une très large majorité des avis exprimés (70% des internautes) est favorable à la mise en place d'une législation européenne commune en matière d'asile, et d'immigration, que l'on ne peut isoler séparément tant ces deux questions sont entremêlées.

### **Avec certaines nuances toutefois**

Ce résultat doit être analysé avec une très grande précaution car il reflète, si l'on y regarde de plus près, des réactions ambivalentes : une partie de ceux qui souhaitent voir l'Europe devenir une terre d'accueil se retrouve également parmi ceux qui craignent son ouverture.

Ce clivage fait apparaître des tensions réelles face auxquelles les décideurs politiques ne peuvent rester indifférents. Néanmoins nous sommes bien conscients qu'il ne faudrait pas non plus que cette harmonisation affaiblisse le système international actuel de protection des étrangers par la Convention de Genève de 1951. C'est l'engagement pris par les 15 chefs d'États européens, lors du sommet de Tampere en Finlande, en octobre 1999, pour le "respect absolu du droit de demander l'asile" et plus généralement pour un traitement équitable des ressortissants des États tiers, assorti d'une politique plus énergique en matière d'intégration.

Aussi, dans les actions que nous menons, notamment au Parlement européen au cours des travaux de la Commission des Libertés et Droits des citoyens à laquelle j'appartiens, nous cherchons à ce que cette harmonisation ne soit pas synonyme de nivellement par le bas.

### **Clivage gauche / droite**

Parmi les avis exprimés, la gauche et la droite ne portent visiblement pas le même regard sur une harmonisation possible du droit d'asile : même

s'ils reconnaissent pareillement l'existence de difficultés à s'entendre sur la répartition des responsabilités des différents États dans la gestion de l'accueil des réfugiés, de profonds désaccords existent. Pour les internautes proches du PS l'harmonisation des textes dans ce domaine, ou du moins l'établissement de normes minimales, vise d'abord et avant tout à offrir les mêmes garanties d'accueil à tous les migrants, alors que pour les internautes de droite, l'objectif serait d'éviter que certains pays n'adoptent une politique trop généreuse et largement ouverte aux étrangers, grâce à une régulation des flux migratoires, jugée d'après eux insatisfaisante aujourd'hui, et un moyen de lutte contre l'utilisation "abusive" du droit d'asile. Je crois que cette vision-ci est erronée et ne fait que refléter de vieux démons et une crainte de l'étranger qui n'est plus concevable dans l'ère actuelle.

### **Un immense défi à relever**

Ces résultats nous montrent également que nous devons être attentifs aux attentes des Français et déployer des efforts importants de pédagogie pour lever toutes les craintes qui peuvent exister lorsque l'on parle de l'accueil des étrangers. Pour moi, l'Europe doit bien au contraire prouver sa détermination à harmoniser les législations dans les secteurs de l'asile et de l'immigration, c'est vital pour son avenir, car ces questions sont primordiales et l'Europe a tout à y gagner.

En effet, cette harmonisation participe de la lutte contre le développement de la clandestinité et la traite des êtres humains dont on observe au quotidien les conséquences dramatiques. Cette problématique ne doit pas être occultée, mais au contraire confortée.

Des défis importants restent à relever, notamment par rapport à l'accès aux soins médicaux et à la protection contre l'expulsion des personnes étrangères qui, dans des situations extrêmement dramatiques, sans papiers, craignent d'avoir recours au système de soins et restent donc dans une situation de non-droit, au péril de leur vie. Or, tout cela avance trop lentement, ce que montre l'exemple d'une directive sur le droit au regroupement familial, bloquée au Conseil depuis bientôt deux ans et qui risque fort de passer à la trappe, faute d'accord entre des États membres bien peu décidés à se prononcer sur cette question on ne peut plus sensible. Ce que propose globalement la Commission européenne à

l'heure actuelle me semble être la méthode la plus raisonnable et la plus équilibrée. Nous veillerons, en tant que députés européens, à lui apporter notre soutien.

**Adeline Hazan**

députée au parlement européen.

---

Actes du forum "Immigration et réfugiés : quelles réponses de l'Union européenne ?" organisé par Martine Roure et la Délégation socialiste française au Parlement européen, dans le cadre du "Débat sur l'avenir de l'Europe", le vendredi 19 octobre 2001, au Palais de la mutualité, 1 bis, place Antonin Jutard à Lyon (69003).







Groupe parlementaire du parti socialiste européen.  
Réalisation : Délégation socialiste française au Parlement européen.  
Achévé d'imprimer en février 2002.  
Maquette : François Daudier.  
Impression : Imprimerie Blanchard.  
<http://www.blanchard-printing.fr>